

Bulletin municipal

Sommaire :

Infos locales 2/3

Comm. de communes 3

Infos pratiques 4

Dates à retenir :

- **20 et 21 septembre :** Journées européennes du patrimoine : la maison d'Izieu ouvre gratuitement ses portes / visites guidées tout au long du week-end
- **Début octobre (samedi 04):** Relevé des compteurs d'eau.
- **11 novembre :** cérémonie de commémoration du 11 novembre (11 h 30), suivi d'un vin d'honneur.
- **13 décembre :** repas des anciens.

Ramassage des poubelles le mardi matin

Pensez à nos enfants !

Merci de respecter les limitations de vitesse dans la commune (attention à Caron à la traversée d'enfants au niveau du virage).

Le mot du maire

Le 23 mars, vous avez élu votre nouveau conseil municipal et nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée. Vous trouverez dans ce premier bulletin les coordonnées de chacun ainsi que l'implication de chaque conseiller dans les différentes commissions.

Les travaux sur le réseau d'eau engagés par le précédent conseil se poursuivent et de nouveaux projets tels que l'accessibilité des bâtiments publics ou l'enfouissement des lignes électriques sont étudiés.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions ou de vos remarques éventuelles.

Bonne lecture,

Le maire.

La composition du nouveau conseil municipal

Maire: Denis Martin-Barbaz

1^{er} adjoint: Jean-Renaud Dycke

2^{ème} adjoint: Jeannine Guicherd

3^{ème} adjoint: Christophe Rampin

Conseillers municipaux :

**Stéphane Perticoz,
Olivier Gatti
Catherine Lacour
Françoise Gardaz-Borzone
Chantal Vanbervliet
Josiane Plantier-Château,
Marie-Elise Buffard**

Les employés communaux

Secrétaire de mairie: Edith Santos (réservation salle des fêtes au 04 79 87 23 00)

Responsable location salle des fêtes / entretien: Sylviane Poncet
Cantonnier: Sylvain Terrasson

Infos pratiques

Mairie d'Izieu:

Lundi de 15 h 00 à 18 h 00
Jeudi de 8 h 30 à 11 h 00
Ou sur rendez vous

Téléphone : 04 79 87 23 00
Télécopie : 04 79 87 25 06
Messagerie :
mairie-izieu@orange.fr

Ouverture des gendarmeries

Gendarmerie de Belley :
tous les jours
04.79.81.69.00

Gendarmerie de Lhuis :
Lundi après-midi, jeudi après-midi et
samedi après-midi.
04.74.39.80.01

Déchetterie des Avenièrès

Horaires d'ouverture :
Le lundi et vendredi : de 8h à 12h et de 14h
à 17h30
Le mardi, mercredi et jeudi : de 8h à 12h
Le samedi : de 8h à 12h et de 13h à 17h30
04.74.33.63.46

Nos « artisans »

Auberge d'Izieu :
04 79 87 25 69
Caveau D. Martin-Barbaz :
06 81 54 38 95
Horticulture J. Dunand
04 79 87 24 84

N uméros utiles :

S. M. U. R : 15
Pompiers : 18
depuis un portable : 112
Gendarmerie : 17
Docteur Robert : 04 79 87 24 77
SOS Médecins (24h/24) : 3624
Allo enfance maltraitée : 119
Violences conjugales : 3919

Cabinets d'infirmierie :
Mme Catrain (Brégnier-Cordon) :
04 79 81 17 58
Mme Pénard (Brégnier-Cordon) :
04 79 81 17 58
Mme Merveilleau (Murs) :
06 12 34 25 63
Mme Jacob (St Benoit) :
04 27 50 95 70

Comm. de Communes Bugey
sud (Belley) : 04 79 81 41 02
Sous préfecture de Belley :
04 79 81 01 09
Hôpital de Belley :
04 79 42 59 59
Office de Tourisme Belley
Bugey Sud : 04 79 81 29 06

Commerces ambulants

Boucherie savoyarde (jeudi matin
vers 10h / 11h) : 04 76 31 82 74
Le P'tit Florentin (boulanger/
fromagerie), vendredi matin vers
10h / 11h) : 06 85 78 86 49
Brens frais (fromagerie /
charcuterie) : 06 83 97 44 51 /
09 77 90 30 67

A ssistante sociale

Point Accueil Solidarité de Belley
Route Ecassaz 01300 Belley
Téléphone : 04 79 81 34 27

C oordonnées assistantes

maternelles agréées
Mme Coindet Yolande
5 rue Charles Machet à Pluvis :
04.79.42.21.48 / 06.21.99.24.27

Mme Jayet-Laviolette (Romagnieu)
04 76 32 27 38

Mme Chaboud (Romagnieu)
04 76 31 01 21 / 06 87 09 32 66

Garderies:

Les petits lutins (Bregnier Cordon)
04 79 87 26 07
Home service plus (Belley)
04 79 42 29 70
Jardin des pralines (Pont de Beauvoisin)
04 76 91 54 89
Osez groupe remue ménage (Morestel)
04 74 80 39 26

S ervices

Chambres d'hôtes :
- Vivre en Béthanie (Izieu)
04 79 87 24 22
- Fontaines aux merveilles (Izieu)
04 79 87 25 27 (J.M. Gustin)
- Plantier Josianne (Izieu)
06 71 46 59 78

A ssociation

Nouvelle association sur Brégnier :
Multisports loisirs (activités sportives)
multisportsloisirs@gmail.com
04 79 87 27 26 / 09 66 84 20 39

PHARMACIES

Secteur Nord-Isere

Aoste : pharmacie de l'amphore : 04 76 31 61 63
Corbelin : pharmacie des chalands : 04 74 88 90 30
Dolomieu : pharmacie de Dolomieu : 04.74.88.01.80
La Tour du Pin : pharmacie Allagnat : 04 74 97 69 87
La Tour du Pin : pharmacie des dauphins : 04 74 97 61 39
La Tour du Pin : pharmacie Richermoz : 04 74 97 25 15
Le Pt de Beauvoisin : pharmacie Colin : 04 76 37 22 65
Le Pt de Beauvoisin : pharmacie du Pont : 04 76 37 31 80
(Super U)

Le Pt de Beauvoisin : Rosaz/Windey : 04 76 37 01 00
Les Abrets : pharmacie Luc et Nivol : 04 76 32 04 07
Les Abrets : pharmacie Nicolas : 04 76 32 04 23
Les Avenièrès : champs mars : 04 74 33 60 21
Les Avenièrès : Pharmacie centrale : 04 74 33 62 52
Morestel : pharmacie Vermorel : 04 76 80 04 48
Morestel : pharmacie Rullier : 04 74 80 02 33
St-Genix / Guiers : pharmacie guiers : 04 76 31 61 01
St-Genix / Guiers : pharmacie centrale : 04 76 31 61 14
Vézéronce : Arbet Berthelot : 04 74 80 28 97

Pharmacies de gardes, consulter le répondeur : 04 74 88 76 76

Brûlage des déchets verts dans les communes rurales

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit

La valorisation de ces déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

Toutefois, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, uniquement en ce qui concerne les particuliers, sur les périodes suivantes :

- **Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre**
- A l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures.

Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter différentes conditions: sur les végétaux pouvant être brûlés; sur les zones dans lesquelles peuvent s'effectuer une opération de brûlage; sur les conditions diverses de sécurité.

Ces conditions peuvent être consultées en mairie.

Bruits du voisinage

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, de jour comme de nuit.

Concernant les propriétés privées:

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leur dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes

précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils diffusant de la musique etc ...

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Assainissement collectif

Rappel: merci de ne rien jeter dans les toilettes pour éviter tout dégât en entrée de station d'épuration (lingettes, chiffons, serviettes etc...)

Affouage

Inscription en mairie avant le 15 octobre.

Recensement citoyen

Toute personne ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons, doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Elle doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

La nouvelle communauté de communes

Depuis le premier janvier 2014, la communauté de communes Terre d'Eaux a fusionné avec les communautés de communes Bugey-Bas-Bugey, Bugey-Arène-Furans, Colombier et la commune d'Artemare pour devenir la nouvelle communauté de communes Bugey-Sud.

La parole est à nos associations...

L'Amicale des anciens sapeurs pompiers, l'ACCA et les S'aideurs remercient tous les bénévoles qui sont venus prêter main forte lors de la fête du four de la Pentecôte et sans qui cette manifestation ne pourrait pas avoir lieu.

Infos locales

Sujets abordés lors des réunions du CM :

Séance du 29 mars 2014 :

- Election du maire et des adjoints
- Délégations consenties au maire par le CM
- Désignation du délégué SI Eaux Bas Bugey
- Désignation du délégué SI Energie de l'Ain
- Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Séance du 10 avril 2014 :

- Approbation compte-rendu du 29 mars 2014
- Vote indemnités du maire et des adjoints
- Vote indemnités de conseil du receveur
- Constitution des commissions
- Approbation compte administratif et gestion 2013
- Questions diverses

Séance du 24 avril 2014 :

- Approbation compte-rendu du 10 avril 2014
- Vote taux imposition
- Vote budget 2014 commune et eau
- Aliénation ancien chemin Murs à Brégnier
- Délib pour convention mise à disposition du réseau d'assainissement par la Com Com.
- Délib pour convention relative au traitement des eaux usées avec la commune de Murs et Gelignieux
- Délib pour convention relative au traitement des eaux usées avec la commune de Brégnier
- Délib pour lancer les études ERP
- Devis modification accès archives et sanitaires mairie
- Programme investissement SIEA
- Questions diverses

Séance du 22 mai 2014 :

- Approbation compte-rendu du 24 avril 2014
- Récapitulatif des ventes de sapins à la montagne
- Délib. Pour désigner le délégué à la CLECT
- Délib. pour désigner un référent communal Ambroisie
- Délib. Pour création d'un budget commun eau et assainissement

- Délib. Pour désigner un correspondant Défense
- Travaux voirie communautaire et communale 2014
- Compte-rendu commission enfouissement des lignes
- Organisation bureau de vote élections européennes du 25 mai.
- Questions diverses

Nouveaux habitants

Le conseil municipal souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants :

M. Gerald Boisson
25 Route du Palais

M. Mme Philip Davies et leurs enfants,
252, Chemin du château, Pluvis

M. Jean-Jacques Gratier
780 chemin des vignes

Mme Adeline Belin, M. Franck Copier
184 chemin de la ponsonnière

Mme Mathilde Ducruet, M. Richard Conand
50 rue des Lauzes

Mme Lydie Gamet, M. Cédric Lecarpentier
88 rue Charles Machet, pluvis

Mme Corinne Plantin, M. Richard Colonna et Camille
135 rue du Grand Thur

Luttons contre l'ambroisie ...

L'ambroisie est une plante sauvage qui nuit à la santé.

Les risques d'allergie liés au pollen n'apparaissent que lorsque l'ambroisie est en fleur (août).

C'est pourquoi il est important de supprimer au maximum ces plantes avant la floraison, par le biais de l'arrachage, ainsi que fauchage, broyage et tonte.



... et contre les moustiques

Rappel: pas d'eau stagnante = pas de moustiques !